

République française

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU**

Délibération 2026_017

L'an deux mille vingt-six et le treize avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, rue du puits, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

Date de la convocation : 08/04/2026

En exercice : 15

Date d'affichage : 08/04/2026

Qui ont pris part à la délibération : 15

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry, CASTAING Laurence, LAMARQUE Hervé, GASNIER Marie-José, COUPEY Jean, JACQUES Dominique, DURANT Christine, MYNSBERGEN Cornelis, GUCKER-MAILLARD Agnès, RIVET Ingrid, LACOME Fabien, CASTAY Lionel, DELOUS Fabrice, LABADIE Paul, MAUREL Vanessa.

Excusés ou absents : JACQUES Dominique

Ont donné procuration : JACQUES Dominique a donné procuration à RIVET Ingrid.

Secrétaire de séance : DURANT Christine

Objet : Révision des tarifs de la cantine scolaire et de la garderie – Rentrée scolaire 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas servi en restauration scolaire actuellement facturé à 3€ et de réviser les tarifs de la garderie de l'école Pierre et Marie CURIE de La Romieu à compter de la rentrée 2026.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de fixer à 3,10€ le tarif du repas servi en restauration scolaire à l'école Pierre et Marie CURIE.**
- **Décide de fixer le prix de la garderie comme suit :**

Garderie du MATIN	1 jour par mois	2 jours par mois	à partir de 3 jours par mois (forfait)
1 enfant	2€	4€	8€
2 enfants	2€ par enfant	4€ par enfant	11€
3 enfants ou plus d'une même fratrie	2€ par enfant	4€ par enfant	14€



SLOW

Garderie du SOIR	1 jour par mois	2 jours par mois	à partir de 3 jours par mois (forfait)
1 enfant	2,50€	5€	16€
2 enfants	2,50€ par enfant	5€ par enfant	21€
3 enfants ou plus d'une même fratrie	2,50€ par enfant	5€ par enfant	26€

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en application et signer toutes pièces afférentes à ces décisions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-préfecture le 04/05/2026.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC



Cam

